

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Île-de-France – 1, rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

Arrêté du Président

N° 2022-322

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dans ses dispositions issues de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 8,

Vu le décret n° 92-364 du 1^{er} avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, articles 3-2°, 5 et 6,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les trois (3) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 92-364 du 1^{er} avril 1992 susvisé, à un (1) emploi d'être pourvu au titre de la promotion interne au choix,

Considérant l'examen effectué le 29 novembre 2022 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives est fixée comme suit :

Nom – Prénom

Etablissement public

GRIMALDI Fabienne

T12 – GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Interdépartemental de Gestion.

Publication sous forme électronique sur le site internet du
CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023



Fait à Pantin, le 29 novembre 2022

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

Président délégué du Conseil départemental

du Val-de-Marne
Accusé de réception en préfecture
093-28730060-20221129-2022-322-AR
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022